

La régie des eaux de la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus communique

PRÉSERVONS LA RESSOURCE EN EAU : LES PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PARTICULIERS, C'EST FINI !

L'emploi des **produits phytosanitaires de synthèse** sur les espaces privés non professionnels (jardins, balcons, terrasses...) **est interdit depuis le 1er janvier 2019.**

(loi sur la Transition énergétique et Loi Labbé).

De ce fait, la nature revient au cœur du jardin.

Les produits de Bio contrôle (ou produit de Lutte Intégrée), produits à faible risque (type purin...) et les produits autorisés en AB (Agriculture Biologique) ne sont pas soumis à cette interdiction.

Le jardin au naturel devra s'accompagner de mesures préventives et agronomiques telles que :

- Semer et planter à date favorable ;
- Favoriser la biodiversité pour mieux réguler les ravageurs et mieux connaître les amis du jardinier ;
- Choisir des variétés tolérantes aux agresseurs de façon à maintenir les parasites sous un seuil acceptable.



De nombreuses solutions existent, bien plus favorables pour notre santé et notre environnement.



LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS

Favorisez les **prédateurs naturels** des ravageurs de nos plantes (**coccinelles, chrysopes, bourdons, mésanges...**) et créez des **abris** pour eux en hiver.

Associez-leur des **plantes dites compagnes** qui limitent les ravageurs (**œillet d'inde, plantes aromatiques ou condimentaires**).

En hiver, **couvrez le sol** avec des **feuilles mortes** ou des **plantes couvre-sol** pour abriter **crapauds et hérissons...**

Vous pouvez également cultiver des fleurs toute l'année pour nourrir les insectes auxiliaires adultes et attirer les butineurs.

LUTTER CONTRE LES « MAUVAISES HERBES » ET EXTIRPER LES RACINES



Recourez au désherbage manuel (outils tels que binette, couteaux à désherber, petit brûleur, eau bouillante, de bons gants...). Vous pouvez également **accepter un peu plus de végétation spontanée : la nature s'exprime de la sorte !** Par ailleurs, couvrez le sol pour avoir moins d'herbe et diminuer ainsi l'arrosage.

LIMITER LES MALADIES

Respectez une **bonne aération** entre les plantes pour limiter les risques d'apparition de maladies. Un sol bien aéré et **riche en humus** représente également une bonne solution à ce problème. Veillez à respecter la **rotation des cultures** et n'hésitez pas à **associer différentes espèces de plantes**.

CLAP DE FIN POUR LES PESTICIDES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les désherbants chimiques sont la principale source de pollution des eaux : rivières, mer, nappes phréatiques.

Aussi, s'il vous reste des produits phytosanitaires dans votre garage ou votre « casot », **ne les jetez surtout pas dans les réseaux hydrographiques : fossés, avaloirs, bouches d'égout et caniveaux.**

En effet, ces produits - que les stations d'épuration ne savent pas traiter - se déversent directement dans la mer et les rivières.

Aussi, nous vous conseillons de les ramener dans les :

- Déchetteries équipées en filières de traitements EcoDDS et CHIMIREC points de collectes permanents des produits amateurs et professionnels.

<http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr/Dechets/DECHETTERIES>

- Magasins (distributeurs de produits) spécialisés : attention, ces points de collecte sont temporaires.



VOTRE CONTACT POUR PLUS D'INFORMATIONS :

ISABELLE FAIN

Service animation
captages prioritaires de la
communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibérès

isabelle.fain@cc-acvi.com

07 88 73 22 92